Rapport annuel

Commune de GENSAC LA PALLUE

Prix & Qualité

service de l'assainissement collectif

DU SERVICE PUBLIC

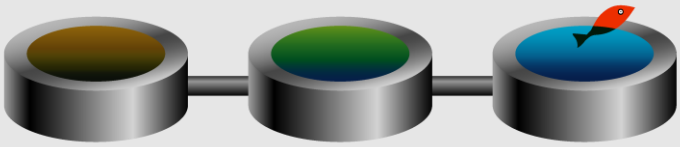

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2015 présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2015

Copyright © 1996-2010 Diadème Ingénierie
et Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
Charente Eaux
Service Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

Document établi
le 15 juin 2016

Prix & Qualité
service de l'assainissement collectif
DU SERVICE PUBLIC

Commune de GENSAC LA PALLUE

Sommaire

- **CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC 3**
  - CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE 3
  - PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE 3
  - NOMBRE D'ABONNEMENTS 3
  - VOLUMES FACTURES 4
  - CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE 4
  - OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES 4
  - GLOSSAIRE 5
- **TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC 6**
  - FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR 6
  - PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 6
  - LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF TARIF HORS REDEVANCE DE MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE 7
  - EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2008 8
  - LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION 9
  - RECETTES D'EXPLOITATION 10
  - DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE 10
- **INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE 11**
  - CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU 11
  - CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION 13
  - CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION 13
- **FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE 14**
  - TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE 14
  - ETAT DE LA DETTE 14
  - AMORTISSEMENTS REALISES 14
  - PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE 14
- **PRIX GLOBAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 15**
  - PRIX GLOBAL : GENSAC-LA-PALLUE 16

Rapport annuel

EXERCICE
2015

Caractérisation technique du service public de l'assainissement collectif

CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en régie.

PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

La commune prend en charge :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, traitement des doléances client
Mise en service	assainissement collecte
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	de l'ensemble des ouvrages

NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2014	2015	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	586	654	+11,60 %

- *Evolution du nombre total d'abonnements*

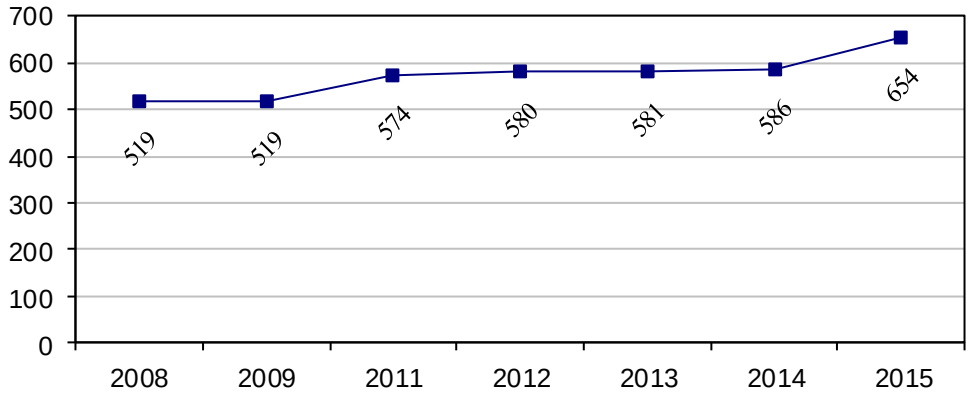

VOLUMES FACTURES

Volumes facturés [m³]	2014	2015	Variation
Total des volumes facturés	48 455	46 693	-3,64 %

- *Evolution des volumes facturés aux abonnés*

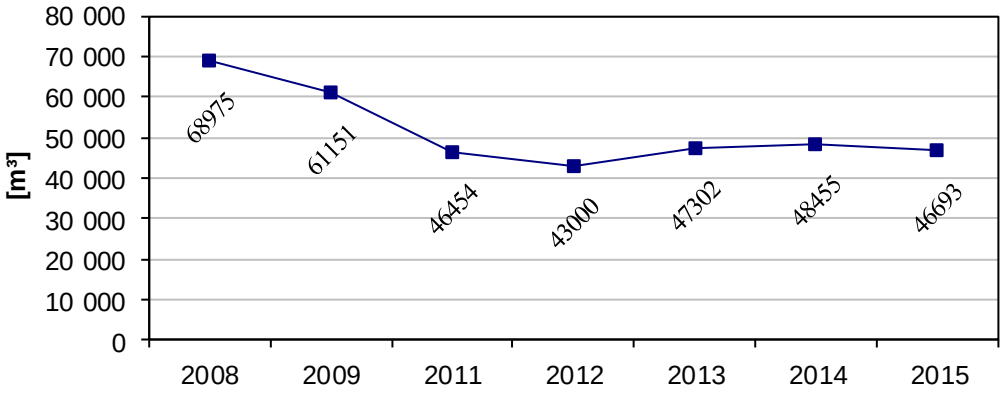

CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE

- *Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées*

Linéaire [km]	2014	2015	Variation
Réseau séparatif	26	34	+30,77 %

OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES

Le service gère un ouvrage d'épuration : Station d'épuration communale

Traitement des effluents
Type de station : Traitement biologique par filtre planté
Commune d'implantation : GENSAC-LA-PALLUE
Capacité nominale : 1 700 Equivalent habitant

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 22 juin 2007

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5	2	35	ou	60
DCO	2			60
MES	2			50

- Autorisation du 11/08/1981

Milieu récepteur du rejet : Ru de Gensac

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	2	40
DCO	2	120
MES	2	100
NKj	2	
NGL	2	
Pt	2	

Charges reçues par l'ouvrage

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	41,5 kg/j	138,5 kg/j	63 kg/j	13,5 kg/j	13,5 kg/j	1,8 kg/j	298,5 m³/j
Rendement de la station d'épuration	93 %	88 %	71 %	67 %	67 %	55 %	Sans objet

Le tableau présenté ci-dessus est un extrait des bilans d'auto surveillance réalisés en juillet et septembre 2015 par le service d'assistance à l'exploitation de Charente Eaux

GLOSSAIRE

Equivalent habitant : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour.
DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours.
DCO : Demande chimique en oxygène.
MES : Matières en suspension.
NKj : Azote Kjeldhal.
NGL : Azote global.
Pt : Phosphore total.
TMS : tonne de matière sèche

Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif

FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
12/11/2015	Tarif du service d'assainissement collectif au 1er janvier 2016

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service n'est pas assujetti à la TVA.

PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le prix du service comprend :
- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les volumes sont relevés annuellement.
Les consommations sont payables au vu du relevé.

- *Redevance de modernisation des réseaux de collecte*

La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau. Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1er jan 2015	1er jan 2016
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,2350	0,2400

LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Tarif hors redevance de modernisation des réseaux de collecte

- *Evolution du tarif de l'assainissement collectif*

	Désignation	1er jan 2015	1er jan 2016	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	68,00	70,00	+2,94 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	1,32	1,36	+3,03 %

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³*

	1er jan 2015	1er jan 2016	Variation
Collectivité	226,40	233,20	+3,00 %
Total [€ TTC]	**226,40**	**233,20**	**+3,00 %**

Variation COLLECTIVITE (HT)
+3,00 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 1,94 €/m³
Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0019 €/l

Répartition au 1er janvier 2016

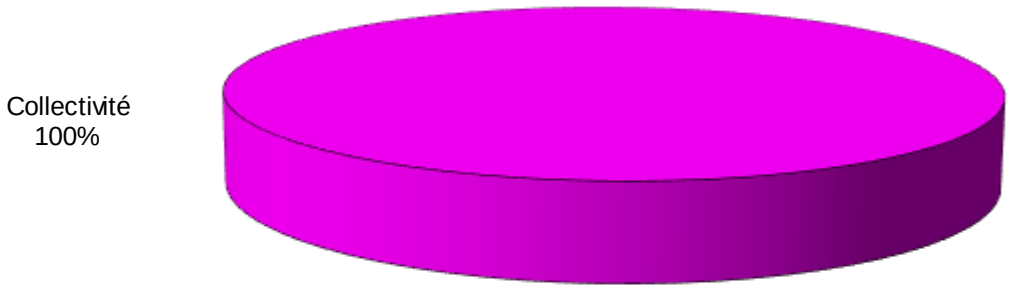

EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2008

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1er janvier de chaque année hors TVA et hors redevance de modernisation des réseaux de collecte).

Année	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2007	0,00	0,00	0,00
2008	147,80	0,00	147,80
2009	149,00	0,00	149,00
2010	152,00	0,00	152,00
2011	171,00	0,00	171,00
2012	188,00	0,00	188,00
2013	206,00	0,00	206,00
2014	216,20	0,00	216,20
2015	226,40	0,00	226,40
2016	233,20	0,00	233,20

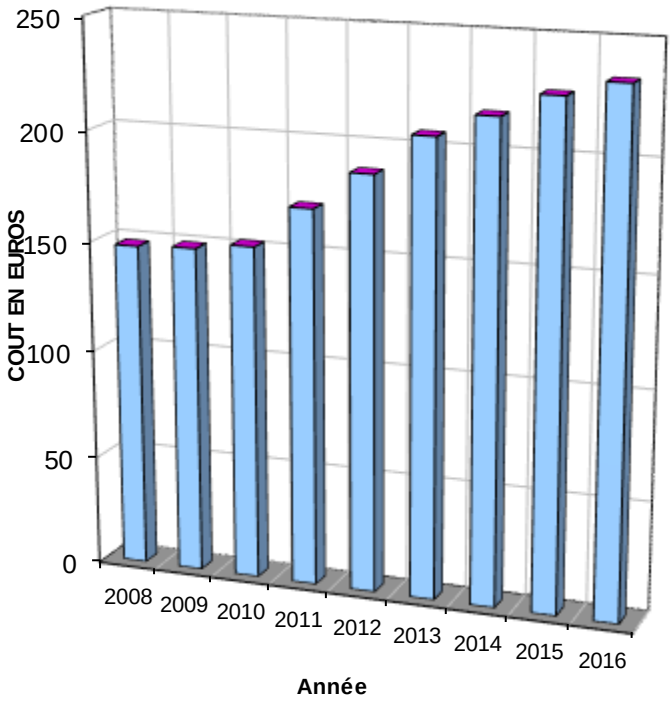

LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation

- *Evolution du tarif de l'assainissement collectif*

	Désignation	1er jan 2015	1er jan 2016	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	68,00	70,00	+2,94 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	1,32	1,36	+3,03 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,235	0,24	+2,13 %

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³*

	1er jan 2015	1er jan 2016	Variation
Collectivité	226,40	233,20	+3,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	28,20	28,80	+2,13 %
Total [€ TTC]	**254,60**	**262,00**	**+2,91 %**

Variation COLLECTIVITE (HT)
+3,00 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,18 €/m³
Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0022 €/l

Répartition au 1er janvier 2016

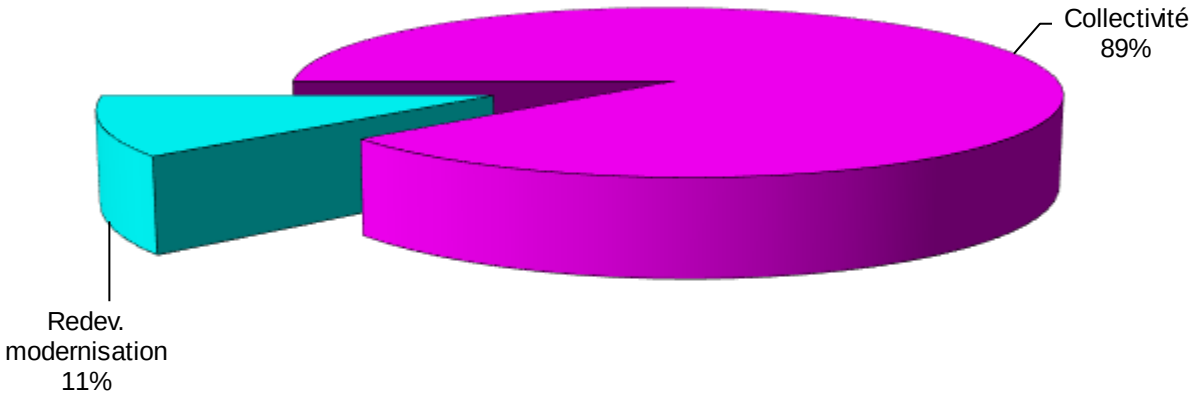

RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

	2014	2015	Variation
Total recettes liées à la facturation des abonnés	93 084,00 €	102 972,00 €	+10,62 %
Autres recettes			
Prime de l'Agence de l'Eau	9 080,00 €	12 141,52 €	
Total des recettes	102 164,00 €	115 113,52 €	

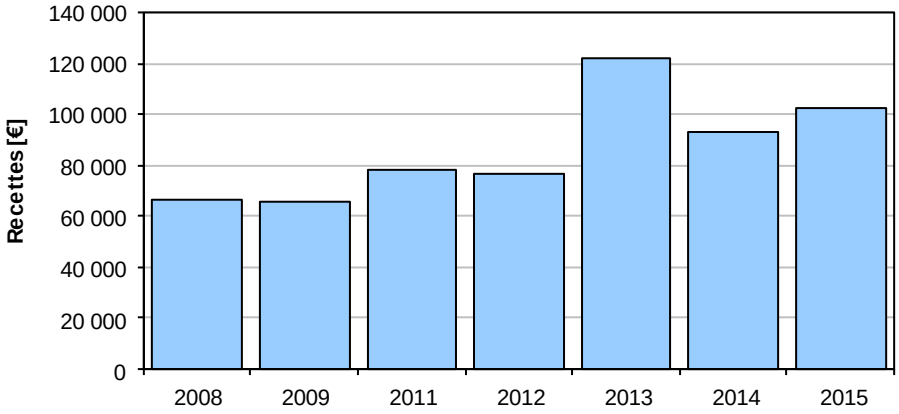

Remarque : A partir de 2013 les modalités du versement des redevances effectué par la SAUR (convention de facturation) a été modifié, engendrant un pic de facturation au titre de l'année 2013.
De plus en 2013 une mise à jour du fichier client a été réalisée.
A partir de 2014, le versement de la redevance s'effectue selon la procédure suivante : versement du solde de l'année N-1 et versement d'acompte au titre de l'année N

DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE

	2015
Rémunération du prestataire	2 478,00 €
Entretien, réparations	4 545,00 €
Rémunération du personnel	22 300,00 €
Electricité	13 230,00 €
Telecom	3 576,00 €

Indicateurs de performance du service de l'assainissement collectif

CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement au niveau des parties A et B ci-dessous , est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.251	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (1)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.254	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	**Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants**	
VP.253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (2)	0
VP.255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (3)	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (2	0
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.258	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.259	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
	TOTAL	**120**	**15**

(1) Conditions à remplir pour prendre en compte les points liés à la VP 253

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(3) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION

par rapport à la réglementation générale-arrêté ministériel du 22 juin 2007
Le service chargé de la Police des eaux considère que les équipements d'épuration sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION

par rapport à la réglementation générale-arrêté ministériel du 22 juin 2007
Le service chargé de la Police des eaux considère que la performance des ouvrages d'épuration est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007

Financement des investissements du service de l'assainissement collectif

TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Pompes pour station	4 835 €
Branchements particuliers	4 310 €
Stations de pompage - cartes de télégestion et capteurs de niveau	3 670 €
Extension du réseau d'assainissement dans le secteur des six chemins	370 000 €
Total des travaux engagés	**382 815 €**

ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2015 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2014	2015
Encours de la dette au 31 décembre	541 333,32 €	503 999,96 €
Remboursements au cours de l'exercice	54 573,38 €	54 573,38 €
dont en intérêts	17 240,02 €	17 240,02 €
dont en capital	37 333,36 €	37 333,36 €

AMORTISSEMENTS REALISES

	2011	2012	2013	2014	2015
Montant de la dotation aux amortissements	52 519,06 €	54 967,00 €	55 036,00 €	57 460,00 €	57 204,00 €

PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Objet des travaux
Réhabilitation en 3 ou 4 tranches du réseau d'assainissement par chemisage intérieur des canalisations : 11330m (Suppression de fuites importantes d'eaux chargées qui pénètrent dans le sous-sol et se mêlent aux eaux souterraines)

Prix global de l'eau et de l'assainissement

Les fiches ci-après présentent le prix global de l'eau et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m³.

PRIX GLOBAL : GENSAC-LA-PALLUE

Eau potable	Collectivité : SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA REGION DE SEGONZAC, affermage du 01/04/2015 avec la société SAUR, Tarif du syndicat
Assainissement collectif	Collectivité : GENSAC LA PALLUE, régie, Tarif de la commune

Prix global eau potable + assainissement collectif pour un abonné consommant 120 m³

	1er jan 2015	1er jan 2016	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	83,18 €	77,37 €	-6,98 %
de l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	130,80 €	141,14 €	+7,91 %
pour l'assainissement collectif	226,40 €	233,20 €	+3,00 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	37,20 €	37,80 €	+1,61 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	28,20 €	28,80 €	+2,13 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	12,00 €	9,60 €	-20,00 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	14,47 €	14,63 €	+1,04 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
Total TTC			
pour le service d'eau potable	**277,65 €**	**280,54 €**	+1,04 %
pour l'assainissement collectif	**254,60 €**	**262,00 €**	+2,91 %
TOTAL TTC GLOBAL	**532,25 €**	**542,54 €**	+1,93 %